

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1949

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin - Saint Fons

objet : Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Deschamps

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Hugué, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1949**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Feyzin - Saint Fons

objet : **Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise, dans son annexe 1, les besoins d'habitat des familles sédentarisées en caravane. Cet objectif a été repris dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (2006-2010) et a été intégré dans le Programme local de l'habitat (PLH). L'amélioration des conditions d'habitat ou le relogement de 200 ménages environ (12 sites répartis dans 11 communes) est prévu sur le territoire de la Communauté urbaine.

Par délibération n° 2005-2411 en date du 17 janvier 2005, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine de Lyon aux opérations de logement des familles des gens du voyage sédentarisées.

Cette participation s'effectue, d'une part, au titre de ses compétences et d'autre part, de façon complémentaire, sous forme d'une subvention d'équipement à la commune, en application de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales.

Les communes de Feyzin et Saint Fons, conformément au schéma départemental, se sont engagées à reloger les familles sédentaires actuellement installées dans des conditions inadaptées sur le terrain dit "du CD 12" en réalisant un terrain familial de 32 places. La commune de Feyzin assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Chaque ménage disposera d'équipements sanitaires individualisés et d'un espace de stationnement pour les caravanes et les véhicules. L'opération sera réalisée sur un terrain situé rue Léon Blum.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires (Etat, Département, commune de Feyzin et Communauté urbaine) a été mis en place et a validé l'ensemble des étapes du projet :

- diagnostic social,
- avant-projet sommaire,
- avant-projet détaillé.

Le démarrage des travaux de cette opération est attendu pour début 2011 avec une livraison fin 2011.

Le montant prévisionnel de la participation communautaire, calculée à parité avec celle de la commune en application de la délibération n° 2005-2411 en date du 17 janvier 2005, s'élève à 150 000 € pour l'aménagement de 32 places ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de la commune de Feyzin dans le cadre du relogement des familles sédentarisées, pour un montant de 150 000 €,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune de Feyzin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Harmoniser une politique du logement équilibré, sur l'opération n° 1415 individualisée le 2 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 150 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2011 et 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 654 904 € en dépenses et 69 750 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 204 120 - fonction 524 selon l'échéancier suivant : 120 000 € en 2011 et 30 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.